



La Communauté d'Agglomération Dracénoise

16 communes sont membres de la Communauté d'Agglomération Dracénoise : Ampus, Bargemon, Callas, Châteaudouble, Claviers, Draguignan, Figanières, Flayosc, La Motte, Le Muy, Les Arcs sur Argens, Lorgues, Montferrat, Taradeau, Trans en Provence et Vidauban.

Au 1er janvier 2014, trois autres communes rejoindront la CAD. Il s'agit de : Sillans la Cascade, Salernes et Saint Antonin du Var.

<i>Nord Est</i>	
FIGANIÈRES	28km ² 2 600 habitants
BARGEMON	35km ² 1 590 habitants
CALLAS	49km ² 1 930 habitants
CLAVIERS	16km ² 730 habitants
<i>Nord Ouest</i>	
MONTFERRAT	34km ² 1 480 habitants
AMPUS	83km ² 900 habitants
CHATEAUDOUBLE	41km ² 510 habitants

DRAGUIGNAN	54km ² 39 390 habitants
LORGUES	64km ² 9 450 habitants
FLAYOSC	46km ² 4 530 habitants
LA MOTTE-EN-PROVENCE	28km ² 2 980 habitants
TRANS-EN-PROVENCE	17km ² 5 635 habitants

VIDAUBAN	74km ² 10 710 habitants
LE MUY	67km ² 9 090 habitants
LES ARCS-SUR-ARGENS	54km ² 6 600 habitants
TARADEAU	17km ² 1 735 habitants



- **707 km²** de superficie
soit 12% du var
- **102 560** habitants*
dont 40% sur Draguignan
et 10% du Var
- **+ 2 250** nouveaux habitants
par an



Comment fonctionne l'agglomération?

> Le Président

Le Président est l'organe exécutif de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

Les missions du Président sont les suivantes :

- diriger les services de l'agglomération
- exécuter les délibérations communautaires
- élaborer le budget

Certaines de ses fonctions sont déléguées aux Vice-présidents de la communauté d'agglomération.

> Le Bureau

Le bureau de la Communauté d'Agglomération Dracénoise comprend 19 membres.

Il est composé du Président, de 16 Vice-présidents et de 2 autres membres issus des Conseils municipaux des communes membres. Durant l'année 2011, le Bureau s'est réuni 17 fois et a voté 53 délibérations.

> Le Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire comporte 78 membres répartis comme suit :

Ampus : 2 représentants	Flayosc : 4 représentants
Les Arcs : 5 représentants	Lorgues : 6 représentants
Bargemon : 2 représentants	Montferrat : 3 représentants
Callas : 2 représentants	La Motte : 3 représentants
Châteaudouble : 2 représentants	Le Muy : 6 représentants
Claviers : 2 représentants	Taradeau : 2 représentants
Draguignan : 27 représentants	Trans-en-Provence : 4 représentants
Figanières : 3 représentants	Vidauban : 5 représentants

Le Conseil Communautaire s'est réuni 7 fois et a voté 158 délibérations.

> Les Commissions

17 Commissions ont été créées :

Commissions finances, administration générale et communication, sport, culture, habitat - logement, politique de la ville - emploi - formation - enseignement supérieur, prospective et développement territorial, urbanisme et droit des sols, hygiène et salubrité, transports - déplacements - voirie, développement économique, tourisme, espaces naturels/forêt, gestion et valorisation des déchets, environnement - ressources naturelles et énergies, agriculture, nouvelles technologies.



Les compétences obligatoires

L'aménagement de l'espace communautaire

Le développement économique dont:

Le développement du commerce et de l'artisanat

Le maintien et développement de l'activité agricole

Le tourisme

Les transports

L'habitat & la solidarité

Les compétences facultatives

Le droit des sols

Dont:

- L'instruction des autorisations relatives au droit du sol (déclaration de travaux, d'agrandissement, de permis de construire)
- Le contrôle des conformités liées au droit du sol
- Le contrôle des installations de fosses septiques sur bâti ancien ou neuf par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Le système d'Information Géographique

Le PIDAF: Plan Intercommunal de Débroussaillage et

Les compétences optionnelles

L'environnement

L'action culturelle

Les sports

Les équipements & les infrastructures



La CAD à AMPUS

c'est:

- L'office de Tourisme pendant deux mois l'été
- La déchetterie : réalisation et gestion
- La médiathèque
- L'entretien du Chemin de Croix
- L'entretien du Chemin de l'Eau
- La restauration de la glacière
- L'entretien du stade multisports
- L'entretien du chemin de randonnée
- L'entretien des chemins DFCI (Défense Contre l'Incendie) par le biais du PIDAF
- L'instruction des permis de construire
- Le contrôle d'installations par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)
- L'aide à l'ingénierie
- L'aide juridique
- Natura 2000 : étude socio-économique des sites, diagnostic, enjeux, objectifs de conservation, travail de concertation autour de la mise en place du plan d'action.

